

MAXIMUM ET FACTEURS DE PONDÉRATION - Secondaire

SVP consultez le document lié aux catégories et codes qui est aussi disponible sur le site Web du SEP.

CODES ET FACTEURS DE PONDÉRATION

NIVEAU	MAXIMUM	DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE	TROUBLE DU COMPORTEMENT*	14*	23	24	33	34	36, 99	42, 44	50*, 53*
1 ^e secondaire	28	1.40	2.00	2.55	4.67	2.00	1.75	2.33	2.55	4.00	3.50
2 ^e secondaire	29	1.45	2.07	2.64	4.83	2.07	1.81	2.42	2.64	4.14	3.63
3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire	32	1.60	2.29	2.91	5.33	2.29	2.00	2.67	2.91	4.57	4.00
Cours d'exploration technique	23	1.15	1.64	2.09	3.83	1.64	1.44	1.92	2.09	3.29	2.88

Pour les groupes en cheminement particulier et les groupes avec 50 % ou plus d'élèves officiellement identifiés dans différentes catégories de besoins particuliers, l'annexe XVIII s'applique au lieu des maximums et facteurs ci-dessus. Veuillez communiquer avec le SEP pour plus de détails.

**Ces codes exigent l'application des facteurs de pondération ET du soutien à l'élève et l'enseignante ou l'enseignant. Les autres codes demandent l'application des facteurs de pondération OU du soutien à l'élève et l'enseignante ou l'enseignant.*